

République française
DEPARTEMENT DU TARN - ARRONDISSEMENT DE CASTRES
COMMUNE DE PUYBEGON

Séance du mardi 21 mai 2024

Date de la convocation: 14/05/2024

Membres en exercice :
13

*L'an deux mille vingt-quatre et le vingt-et-un mai l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Robert
CINQ, à 20 h 30*

Présents : 10

Votants: 10

Présents : Patrick BURATTO, Robert CINQ, Lydie DE ARRIBA,
Aurélien GOULIGNAC, Angélique LALLOT, Karine PHALIPPOU,
Nathalie PLOUVIEZ, Bruno PUTTO, Robert ROUFFIAC, Michel
SOULET

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Représenté(s):

Secrétaire de séance:
Robert ROUFFIAC

Excusé(s):

Absent(s): Véronique CHERBOURG, Aymeric GUIPAUD, Nicolas PIC

**Objet: Demande de fonds de concours pour l'électrification des cloches de l'église
de Larmès - DE_2024_017**

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le sonneur de cloche de Larmès souhaite arrêter ses fonctions. Afin de résoudre ce problème, M. le Maire propose d'électrifier les cloches de l'église de Larmès comme cela été fait antérieurement au village.

Plusieurs entreprises ont été démarchées.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de demander une subvention au titre du fonds de concours de l'agglomération GAILLAC GRAULHET.

Plan de financement prévisionnel :

Coût prévisionnel des travaux HT : 4 763.18 €

Subvention FDT Axe 1 pour 30 % du montant de la dépense soit 1 428.95 €

Fonds de concours pour 40% du montant de la dépense soit 1 905.27 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité :

- de solliciter une aide auprès de l'agglomération GAILLAC GRAULHET
- mandate le maire pour signer tout document relatifs à l'électrification des cloches de l'église de Larmès.

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,
Robert CINQ

Le secrétaire de séance,
Robert ROUFFIAC



Dépôt SOUS PREFECTURE DE CASTRES
Date de réception de l'AR: 28/05/2024
081-218102150-20240521-DE_2024_017-DE